

## —‡— Le Livre de Ruth. —‡—

LE contenu du petit livre qui porte le nom de *Ruth* peut se résumer en quelques mots. Au temps des Juges, probablement pendant les invasions des Madianites, une famine oblige Elimélech, de Bethléem de Juda, à vendre son héritage et à s'expatrier dans les campagnes de Moab, avec sa femme Noémi et ses deux fils. Peu de temps après, Elimélech meurt; ses deux fils, qui avaient épousé des femmes moabites, meurent à leur tour sans laisser d'enfants. Cependant la famine a cessé en Chanaan, et Noémi se décide à retourner dans sa patrie. De ses deux belles-filles, l'une, Orpha, reste dans le pays de Moab; l'autre, Ruth, s'attache à sa belle-mère: "son peuple sera son peuple, son Dieu sera son Dieu," et elle la suit à Bethléem. Les deux femmes y arrivèrent au temps de la moisson des orges. Ruth étant sortie pour glaner, la main de Dieu la conduisit dans le champ du riche Booz, parent d'Elimélech, qui la traite avec une grande bonté. Sur les conseils de Noémi, elle demande à Booz de remplir envers elle les devoirs du plus proche parent (du *goel*: voy. *Deut.* xxv, 5-10), c'est-à-dire de l'épouser. Booz y consent: il rachète l'héritage d'Elimélech et prend Ruth pour femme. De ce mariage naquit Obed, le grand-père de David. Le livre se termine par la généalogie de ce roi, conduite jusqu'à Pharaon, fils de Juda et de Thamar (*Gen.* xxxviii, 29).

Le livre des Juges laisse dans l'esprit de pénibles impressions; il ne met sous les yeux que des scènes de violence, des luttes sanglantes, de criminelles apostasies. Mais ce n'est pas uniquement d'après ces sombres tableaux qu'il faut juger Israël à cette époque. Même dans ces temps de trouble, il y avait des âmes fidèles au Dieu de leurs pères, des familles

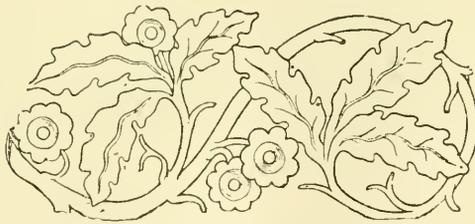
où, avec les vertus antiques, le culte de Jéhovah se conservait dans toute sa pureté. Le livre de Ruth, en nous faisant pénétrer dans l'intérieur d'une famille de Bethléem, lève un coin du voile qui nous cachait la vie domestique des Israélites. "C'est, dit M. l'abbé Vigouroux, une ravissante idylle, d'une incomparable fraîcheur, d'une grâce charmante, d'une délicate sobriété de touche, une œuvre d'art exquise. Le plus habile poète n'aurait pu imaginer des caractères mieux harmonisés et mieux choisis. Quelle belle figure que celle de Booz, homme de foi, plein de l'idée de Dieu, dont la pensée est présente à tous les détails de sa vie (ii, 4, 12; iii, 10, 13), diligent et soigneux dans la culture de ses terres (ii, 4; iii, 2), bon pour ses serviteurs, condescendant envers eux, aimé de tous (ii, 4); libéral envers les étrangers (ii, 8), respectant le droit des autres et observant la loi, jusque dans son amour pour Ruth, sa parente! — Quelle touchante et sympathique figure que celle de cette Moabite, d'un dévouement si généreux pour sa belle-mère et pour la mémoire de son époux, d'une modestie si simple, d'une patience si grande dans le support de la pauvreté, d'une docilité si candide aux avis de Noémi!... Noémi est le type de la mère de famille, de la femme forte que devait chanter plus tard l'auteur des *Proverbes*; c'est la femme religieuse, fidèle à remplir ses devoirs avec tact, sagesse et prudence, comptant toujours sur Dieu, dans l'adversité comme dans la prospérité (i, 8; ii, 20). — Et pour faire contraste à ces figures si attachantes, Orpha, qui n'est point méchante, mais qui n'a pas le cœur assez généreux pour suivre jusqu'au bout sa belle-mère, la quitte après l'avoir embrassée et renonce ainsi à la vraie religion, comme

sans s'en douter, pour retourner chez elle, vers son peuple et vers ses dieux (i, 14-15), et demeurer païenne. ” *Manuel biblique*. 3<sup>e</sup> éd. II, 65.

Le but principal de l'auteur est de faire connaître les origines de la maison de David; or les ancêtres de David sont ceux de Jésus-Christ (Prophétie de Nathan II Sam. vii). Tout Israélite devait prendre plaisir à ce trait plein de charme où se peignaient les vertus qui avaient fleuri chez les ancêtres du roi selon le cœur de Dieu. Si le livre avait encore un autre but spécial, ce serait de montrer qu'une femme née dans le paganisme peut être l'objet des grâces de Dieu. En effet, l'héroïne est une païenne. Deux autres païennes avant elle figurent dans la table généalogique de David, Thamar (*Gen.* xxxviii) et Rahab (*Jos.* ii); mais Ruth est la plus noble et la plus pure; c'est une fleur née sur le sol de la gentilité, qui se tourne pleine de désir vers le soleil d'Israël, la lumière du salut. La men-

tion de ces trois femmes parmi les ancêtres de David est tout à la fois la confirmation éclatante et le premier accomplissement de la promesse que Dieu avait faite à Abraham de bénir toutes les nations dans sa postérité.

L'auteur de *Ruth* n'est pas connu. Le style ne ressemble ni à celui des *Juges* ni à celui des *Rois*, malgré quelques locutions communes à ces derniers et une certaine ressemblance dans la forme des récits. Quant à l'époque de la composition, on ne saurait la placer avant le règne de David; nous croyons qu'elle ne lui est pas non plus beaucoup postérieure. On rencontre bien dans l'ouvrage quelques aramaismes qui sembleraient indiquer une date plus récente; mais, comme ils ne se trouvent guère que dans les discours des personnages, on est en droit de les regarder en partie comme empruntés au langage familier de la conversation, en partie comme des restes de formes plus anciennes de la langue (Keil).



## —❖— LÉURE DE RUTH. —❖—

CHAP. I. — Ruth s'attache à Noémi, sa belle-mère, et l'accompagne à Bethléem.

Chap. I.



U temps où les Juges gouvernaient, il y eut une famine dans le pays. Un homme de Bethléem de Juda s'en alla, avec sa femme et ses deux fils, demeurer dans le territoire de Moab. <sup>2</sup>Le nom de cet homme était Elimélech, celui de sa femme Noémi, et ses deux fils s'appelaient Mahalon et Cheljon; ils étaient Ephratéens, de Bethléem de Juda. Ils allèrent aux champs de Moab, et s'y établirent.

<sup>3</sup>Elimélech, mari de Noémi, mourut, et elle resta seule avec ses deux fils. <sup>4</sup>Ils prirent des femmes moabites, dont l'une se nommait Orpha et l'autre Ruth, et ils demeurèrent là environ dix ans. <sup>5</sup>Mahalon et Cheljon moururent aussi tous deux, et Noémi resta *seule*, privée de ses deux fils et de son mari.

<sup>6</sup>Alors, s'étant levée, elle et ses belles-filles, elle quitta les champs de Moab, car elle avait appris dans la campagne de Moab que Jéhovah avait visité son peuple et lui avait donné du pain. <sup>7</sup>Elle sortit *donc* du

lieu où elle s'était établie avec ses deux belles-filles, et elles se mirent en route pour retourner au pays de Juda.

<sup>8</sup>Noémi dit à ses deux belles-filles: "Allez, retournez chacune dans la maison de votre mère. Que Jéhovah use de bonté envers vous, comme vous l'avez fait envers ceux qui sont morts et envers moi!" <sup>9</sup>Que Jéhovah vous fasse trouver à chacune du repos dans la maison d'un époux!" Et elle les baisa. Elevant la voix, elles se mirent à pleurer, <sup>10</sup>et elles lui dirent: "Non; nous retournerons avec toi vers ton peuple." <sup>11</sup>Noémi dit: "Retournez, mes filles; pourquoi viendriez-vous avec moi? Ai-je encore dans mon sein des fils qui puissent devenir vos maris?" <sup>12</sup>Retournez, mes filles, allez. Je suis trop âgée pour me remarier. Et quand je dirais: J'ai de l'espérance; quand je serais cette nuit même à un mari et que j'enfanterais des fils, <sup>13</sup>attendriez-vous pour cela jusqu'à ce qu'ils fussent grands? vous abstiendriez-vous pour cela de vous remarier? Non, mes filles. Mon

### CHAP. I.

1. *Au temps des Juges*, probablement de Gédéon, alors que les Madianites dévastaient le pays (*Jug.* vi). *Dans le pays d'Israël*.

2. *Elimélech* (celui qui a Dieu pour roi), *Noémi* (gracieuse, charmante) et les deux noms suiv. sont hébreux; on en doute pour *Orpha* et *Ruth* (vers. 4); néanmoins le premier de ces noms pourrait signifier *biche*, et le second *amie*.

4. *Ils prirent des femmes moabites*: la Loi (*Deut.* vii, 1-3) ne défendait expressément que les alliances avec les Chananéens. Quant

à l'exclusion prononcée *Deut.* xxiii, 3, l'exclusion ne se rapporte qu'aux hommes; plus tard, au temps de Néhémie (xiii, 1-3), on l'interpréta plus rigoureusement. D'ailleurs la nécessité a pu excuser les fils d'Elimélech. — *Ruth* était la femme de Mahalon (iv, 10).

8. *Noémi*, arrivée à la frontière de Moab, dit à ses deux belles-filles qui l'avaient accompagnée jusque-là. — *De votre mère*, et non *de votre père*: une mère s'entend mieux à consoler l'affliction de sa fille. Cette expression, naturelle dans la bouche d'une femme, ne suppose donc pas que les pères

# Liber Ruth.

## CAPUT I.

Elimelech Bethlehemita præ nimia fame cum uxore Noëmi ac duobus filiis in terram Moab concedit : quo una cum filiis mortuo, Noëmi cum Ruth nuru sua in Bethlehem revertens, non vult vocari Noëmi, sed Mara.



**N** diebus unius judicis, quando iudices præerant, facta est fames in terra. Abiitque homo de Bethlehem Juda, ut peregrinaretur in regione Moabitide cum uxore sua, ac duobus liberis. 2. Ipse vocabatur Elimelech, et uxor ejus Noëmi : et duo filii, alter Mahalon, et alter Chelion, Ephrathæi de Bethlehem Juda. Ingressique regionem Moabitidem, morabantur ibi.

3. Et mortuus est Elimelech maritus Noëmi : remansitque ipsa cum filiis. 4. Qui acceperunt uxores Moabitidas, quarum una vocabatur Orpha, altera vero Ruth. Manseruntque ibi decem annis, 5. et ambo mortui sunt, Mahalon videlicet et Chelion : remansitque mulier orbata duobus liberis ac marito.

fussent morts ; celui au moins de Ruth ne l'était pas : comp. ii, 11. On sait d'ailleurs que la demeure des filles était dans la partie de la tente ou de la maison occupée par la mère (*Gen. xxiv, 28, 67*).

11. *Ai-je encore des fils* : allusion à la loi du lévirat d'après laquelle la femme restée veuve sans enfants devait être épousée par son beau-frère, et le premier enfant né de ce mariage attribué au premier mari défunt pour perpétuer son nom (*Gen. xxxviii, 8 ; Deut. xxv, 5*). Or les maris défunts d'Orpha et de Ruth n'avaient pas de frères, et si même Noëmi, en se remariant, pouvait don-

6. Et surrexit ut in patriam pergeret cum utraque nuru sua de regione Moabitide : audierat enim quod respexisset Dominus populum suum, et dedisset eis escas. 7. Egressa est itaque de loco peregrinationis suæ, cum utraque nuru : et jam in via revertendi posita in terram Juda,

8. Dixit ad eas : Ite in domum matris vestræ, faciat vobiscum Dominus misericordiam, sicut fecistis cum mortuis et mecum. 9. Det vobis invenire requiem in domibus virorum, quos sortituræ estis. Et osculata est eas. Quæ elevata voce flere cœperunt, 10. et dicere : Tecum pergemus ad populum tuum. 11. Quibus illa respondit : Revertimini filiæ meæ, cur venitis mecum? num ultra habeo filios in utero meo, ut viros ex me sperare possitis? 12. Revertimini filiæ meæ, et abite : jam enim senectute confecta sum, nec apta vinculo conjugali : etiam si possem hac nocte concipere, et parere filios, 13. si eos exspectare velitis donec crescant, et annos pubertatis impleant, ante eritis vetulæ quam nubatis. Nolite, quæso, filiæ meæ : quia vestra angustia magis me pre-

ner le jour à d'autres fils, il s'écoulerait bien du temps avant qu'ils arrivassent à l'âge d'homme : comment imposer une si longue attente à ses belles-filles (vers. 12 sv.)?

12. *L'espérance* de trouver un mari.

13. *Non*, ne m'accompagnez pas. Orpha et Ruth n'auraient-elles pas pu trouver des maris dans le pays de Juda? Difficilement, à cause de leur origine moabitique. Noëmi laisse de côté ce cas, par ménagement pour ses belles-filles. — *Mon affliction*, etc. Vulg., *votre détresse m'accable encore plus*. — *Sur moi*, en m'enlevant mon mari et mes deux fils.

affliction est plus grande que la vôtre, car la main de Jéhovah s'est appesantie sur moi." <sup>14</sup>Et élevant la voix, elles pleurèrent encore. Puis Orpha baisa sa belle-mère, mais Ruth s'attacha à elle.

<sup>15</sup>Noémi dit à Ruth : " Voici que ta belle-sœur s'en est retournée vers son peuple et vers son dieu; retourne comme elle." <sup>16</sup>Ruth répondit : " Ne me presse pas de te laisser en m'en allant loin de toi. Où tu iras, j'irai; où tu demeureras, je demeurerai; ton peuple sera mon peuple, et ton Dieu sera mon Dieu; <sup>17</sup>où tu mourras, je mourrai et j'y serai ensevelie. Que Jéhovah me traite dans toute sa rigueur, si autre chose que la mort me sépare jamais de toi!" <sup>18</sup>Voyant que Ruth était décidée à l'accompagner, Noémi cessa ses instances.

<sup>19</sup>Elles firent route ensemble, jusqu'à ce qu'elles arrivassent à Bethléem. Lorsqu'elles entrèrent dans Bethléem, toute la ville fut émue à cause d'elles, et les femmes disaient : " Est-ce là Noémi? " <sup>20</sup>Elle leur dit : " Ne m'appellez pas Noémi; appelez-moi Mara, car le Tout-Puissant m'a remplie d'amertume. <sup>21</sup>Je m'en suis allée les mains pleines, et Jéhovah me ramène les mains vides. Pourquoi m'appelleriez-vous Noémi, après que Jéhovah a témoigné contre moi, et que le Tout-Puissant m'a affligée? "

<sup>22</sup>C'est ainsi que Noémi s'en retourna, et, avec elle, sa belle-fille, Ruth la Moabite, qui était venue des campagnes de Moab. Elles arrivèrent à Bethléem lorsque commençait la moisson des orges.

CHAP. II. — Ruth va glaner dans le champ de Booz.

Ch. II.



Oémi avait un parent du côté de son mari; c'était un homme puissant et riche, de la famille d'Elimélech, appelé Booz.

<sup>2</sup>Ruth, la Moabite, dit à Noémi : " Je voudrais bien aller aux champs glaner des épis derrière celui aux yeux duquel j'aurai trouvé grâce." Elle lui répondit : " Va, ma fille." <sup>3</sup>Ruth s'en alla et vint glaner dans les champs, derrière les moissonneurs; et il se rencontra qu'elle arriva dans le champ qui appartenait à Booz, de la famille d'Elimélech. <sup>4</sup>Et voilà que Booz vint de Bethléem, et il dit aux moissonneurs : " Jéhovah soit avec

vous!" Ils lui répondirent : " Jéhovah te bénisse!" <sup>5</sup>Et Booz dit à son serviteur chargé de surveiller les moissonneurs : " A qui est cette jeune fille? " <sup>6</sup>Le serviteur établi sur les moissonneurs répondit : " C'est la jeune Moabite, qui est revenue avec Noémi des campagnes de Moab. <sup>7</sup>Elle nous a dit : Laissez-moi glaner et ramasser des épis entre les gerbes, derrière les moissonneurs. Et depuis ce matin qu'elle est arrivée, jusqu'à présent, elle a été debout, et ce repos qu'elle prend dans la maison est court." "

<sup>8</sup>Booz dit à Ruth : " Ecoute, ma

14. *Baisa sa belle-mère*, lui fit ses adieux, et s'en retourna au pays de Moab, comme l'explique la Vulgate.

15. *Son dieu* Chamos (*Nombr.* xxi, 29).

17. *Que Jéhovah me traite*, etc.; litt., qu'ainsi Jéhovah me traite et qu'ainsi il ajoute : formule de serment d'un fréquent usage dans les livres des Rois. — *Si*, hébr. *que*; la véritable traduction serait peut-être: *Je jure que la mort*, et nulle autre chose, *me séparera de toi*.

18. *Décidée*, non seulement par affection pour Noémi, mais par un vif attrait pour la

loi du Dieu d'Israël, qu'elle avait appris à connaître dans la maison de son mari et dans ses relations avec sa belle-mère.

19. *Est-ce-là Noémi*, veuve et sans enfants!

20. *Noémi* : voy. vers. 2, note. — *Mara*, c.-à-d. *amère*, *affligée* (*Exod.* xv, 23).

21. *A témoigné contre moi*, m'a déclarée coupable par les malheurs dont il m'a frappée. Toute infortune passait alors pour un châtement divin. LXX et Vulg., *m'a humiliée*.

22. *La moisson des orges*, vers la fête de

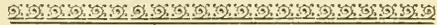
mit, et egressa est manus Domini contra me. 14. Elevata igitur voce, rursus flere cœperunt, Orpha osculata est socrum, ac reversa est : Ruth adhæsit socrui suæ.

15. Cui dixit Noemi : En reversa est cognata tua ad populum suum, et ad deos suos, vade cum ea. 16. Quæ respondit : Ne adverseris mihi ut relinquam te et abeam : quocumque enim perrexeris, pergam : et ubi morata fueris, et ego pariter morabor. Populus tuus populus meus, et Deus tuus Deus meus. 17. Quæ te terra morientem susceperit, in ea moriar : ibique locum accipiam sepulturæ. Hæc mihi faciat Dominus, et hæc addat, si non sola mors me et te separaverit. 18. Videns ergo Noemi, quod obstinato animo Ruth decrevisset secum pergere, adversari noluit, nec ad suos ultra reditum persuadere :

19. Profectæque sunt simul, et venerunt in Bethlehem. Quibus urbem ingressis, velox apud cunctos fama percerebruit : dicebantque mulieres : Hæc est illa Noemi. 20. Quibus ait : Ne vocetis me Noemi (id est, pulchram) sed vocate me Mara (id est, amarum) quia amaritudine valde replevit me Omnipotens. 21. Egressa sum plena, et vacuam reduxit me Dominus. Cur ergo vocatis me Noemi, quam Dominus humiliavit, et afflixit Omnipotens?

22. Venit ergo Noemi cum Ruth Moabitide nuru sua, de terra peregrinationis suæ : ac reversa est in

Bethlehem, quando primum hordea metebantur.



—\*— CAPUT II. —\*—

Ruth pressa fame, spicas in agro Booz affinis sui colligens, gratiam apud eum invenit, et læta vesperi ad socrum reversa, multum frumenti et de ciborum reliquiis ei affert.



RAT autem viro Elimelech consanguineus, homo potens, et magnarum opum, nomine Booz.

2. Dixitque Ruth Moabitidis ad socrum suam : Si jubes, vadam in agrum, et colligam spicas, quæ fugerint manus metentium, ubicumque clementis in me patris familias reperero gratiam. Cui illa respondit : Vade filia mea. 3. Abiit itaque et colligebat spicas post terga metentium. Accidit autem ut ager ille haberet dominum nomine Booz, qui erat de cognatione Elimelech. 4. Et ecce, ipse veniebat de Bethlehem, dixitque messoribus : Dominus vobiscum. Qui responderunt ei : Benedicat tibi Dominus. 5. Dixitque Booz juveni, qui messoribus præerat : Cujus est hæc puella? 6. Cui respondit : Hæc est Moabitidis, quæ venit cum Noemi, de regione Moabitide, 7. et rogavit ut spicas colligeret remanentes, sequens messorum vestigia : et de mane usque nunc stat in agro, et ne ad momentum quidem domum reversa est.

8. Et ait Booz ad Ruth : Audi

Pâque, en avril : voy. *Lév.* xxiii, 10 sv. *Deut.* xvi, 1-12.

CHAP. II.

1. *Un parent*, litt. *une connaissance, un ami*; mais cet ami était aussi un parent, puisqu'il appartenait à la famille d'Elimelech. Ce verset prépare à l'intelligence de ce qui va suivre.

2. *Je trouverai grâce*. La loi donnait aux pauvres le droit de glaner (*Lév.* xix, 9; xxiii, 22) : mais on conçoit que souvent on eût besoin pour en user de la bienveillance du propriétaire ou des moissonneurs.

4. *Jéhovah soit avec vous* : cette antique

formule de salutation a passé dans la liturgie catholique : comp. *Jug.* vi, 12; *Luc.* i, 28.

7. *Dans la maison*, la hutte ou la tente où les moissonneurs allaient se reposer et prendre leur repos. Booz, ainsi que son régisseur, connaissait l'origine de Ruth; mais il la vit pour la première fois alors que, fatiguée, elle s'était retirée un moment sous un hangar qui se trouvait dans le champ. Vulgate, *et elle n'est pas retournée un seul moment dans sa demeure*.

8. *Servantes*, qui rassemblaient les javelles ou liaient les gerbes.

filles, ne va pas glaner dans un autre champ; ne t'éloigne pas d'ici, et reste ainsi avec mes servantes.<sup>9</sup> Regarde le champ que l'on moissonnera, et va derrière elles. J'ai défendu à mes serviteurs de te faire de la peine. Et quand tu auras soif, tu iras aux cruches, et tu boiras de ce que les serviteurs auront puisé." <sup>10</sup> Alors, tombant sur sa face, elle se prosterna contre terre, et lui dit : " Comment ai-je trouvé grâce à tes yeux, pour que tu t'intéresses à moi, qui suis une étrangère? " <sup>11</sup> Booz lui répondit : " On m'a rapporté tout ce que tu as fait pour ta belle-mère après la mort de ton mari, et comment tu as quitté ton père et ta mère et le pays de ta naissance, et tu es venue vers un peuple que tu ne connaissais pas auparavant. <sup>12</sup> Que Jéhovah te rende ce que tu as fait, et que ta récompense soit pleine de la part de Jéhovah, le Dieu d'Israël, sous les ailes duquel tu es venue te réfugier! " <sup>13</sup> Et elle dit : " Oh! que je trouve grâce à tes yeux, mon seigneur! Car tu m'as consolée et tu as parlé selon le cœur de ta servante, bien que je ne sois pas même comme l'une de tes servantes. "

<sup>14</sup> Au moment du repas, Booz dit à Ruth : " Approche, mange du pain et trempe ton morceau dans le vinaigre. " Elle s'assit à côté des moissonneurs; Booz lui donna du grain rôti; elle mangea et se rassasia, et elle garda le reste; <sup>15</sup> ensuite elle se leva pour glaner. Et Booz donna cet ordre à ses serviteurs : " Laissez-la glaner aussi

entre les gerbes et ne lui faites pas de honte; <sup>16</sup> et même vous tirerez pour elle quelques épis des javelles, que vous laisserez *par terre*, afin qu'elle les ramasse, et vous ne lui ferez point de reproches. "

<sup>17</sup> Elle glana dans le champ jusqu'au soir, et elle battit ce qu'elle avait glané; il y eut environ un épha d'orge.

<sup>18</sup> Elle l'emporta et revint à la ville, et sa belle-mère vit ce qu'elle avait glané. Elle tira aussi ce qu'elle avait gardé de reste après son repas et le donna. <sup>19</sup> Sa belle-mère lui dit : " Où as-tu glané aujourd'hui, et où as-tu travaillé? Béni soit celui qui s'est intéressé à toi! " Et Ruth fit connaître à sa belle-mère chez qui elle avait travaillé, en disant : " L'homme chez qui j'ai travaillé aujourd'hui s'appelle Booz. " <sup>20</sup> Noémi dit à sa belle-fille : " Qu'il soit béni de Jéhovah, de ce qu'il s'est montré miséricordieux envers les vivants, comme il le fut envers ceux qui sont morts! " Elle dit encore : " Cet homme est notre proche parent et l'un de ceux qui ont sur nous droit de rachat. " <sup>21</sup> Ruth, la Moabite, dit : " Sache encore qu'il m'a dit : " Reste avec mes gens, jusqu'à ce qu'ils aient achevé toute ma moisson. " <sup>22</sup> Et Noémi dit à Ruth, sa belle-fille : " Il est bon, ma fille, que tu suives ses servantes, afin qu'on ne te maltraite pas dans un autre champ. "

<sup>23</sup> Elle resta donc avec les servantes de Booz pour glaner, jusqu'à la fin de la moisson des orges et de la moisson du froment, et elle demeurait avec sa belle-mère.

9. *Regarde* : Ruth aurait pu sans y prendre garde passer du champ de Booz dans un autre, et se trouver sans protection parmi des étrangers.

10. *Tombant sur sa face*, s'inclinant jusqu'à terre, à la manière des Orientaux (*Gen.* xxiii, 7; *I Rois*, xxv, 23; *II*, i, 2).

11. La similitude des expressions, ici et vers. 12, autorise à croire que Booz avait à la pensée ce qui est dit d'Abraham *Gen.* xii, i; xv, 1.

12. *Sous les ailes* : comp. *Deut.* xxxii, 11; *Ps.* xc, 4 al.

13. *Que je trouve grâce*. La Vulg. traduit par l'indicatif, *j'ai trouvé grâce*; mais l'op-tatif est plus en harmonie avec les humbles sentiments de Ruth. — *Selon le cœur*, ou bien *au cœur*, avec une bonté qui m'a été au cœur. — *Bien que* : que dis-je de ta servante? je ne suis pas même cela pour toi.

14. *Dans le vinaigre*, vinaigre mêlé d'un peu d'huile, comme dans une espèce de sauce (comp. *Exod.* xxv, 29; *Matth.* xxvi, 23; *Marc.* xiv, 20). Cette boisson rafraîchissante est encore aujourd'hui fort goûtée des Orientaux. — *Booz lui donna* : il prenait

filia, ne vadas in alterum agrum ad colligendum, nec recedas ab hoc loco : sed jungere puellis meis, 9. et ubi messuerint, sequere. Mandavi enim pueris meis, ut nemo molestus sit tibi : sed etiam si sitieris, vade ad sarcinulas, et bibe aquas, de quibus et pueri bibunt. 10. Quæ cadens in faciem suam et adorans super terram, dixit ad eum : Unde mihi hoc, ut invenirem gratiam ante oculos tuos, et nosse me dignareris peregrinam mulierem? 11. Cui ille respondit : Nuntiata sunt mihi omnia, quæ feceris socrui tuæ post mortem viri tui : et quod reliqueris parentes tuos, et terram in qua nata es, et veneris ad populum, quem antea nesciebas. 12. Reddat tibi Dominus pro opere tuo, et plenam mercedem recipias a Domino Deo Israel, ad quem venisti, et sub cujus confugisti alas. 13. Quæ ait : Inveni gratiam apud oculos tuos domine mi, qui consolatus es me, et locutus es ad cor ancillæ tuæ, quæ non sum similis unius puellarum tuarum.

14. Dixitque ad eam Booz : Quando hora vescendi fuerit, veni huc, et comede panem, et intinge buccellam tuam in aceto. Sedit itaque ad messorum latus, et congescit polentam sibi, comeditque et saturata est, et tulit reliquias. 15. Atque inde surrexit, ut spicas ex more colligeret. Præcepit autem Booz pueris suis, dicens : Etiamsi vobis-

cum metere voluerit, ne prohibeatis eam : 16. et de vestris quoque manipulis projicite de industria, et remanere permittite, ut absque rubore colligat, et colligentem nemo corripiat.

17. Collegit ergo in agro usque ad vesperam : et quæ collegerat virga cædens et excutiens, invenit hordei quasi ephi mensuram, id est, tres modios. 18. Quos portans reversa est in civitatem, et ostendit socrui suæ : insuper protulit, et dedit ei de reliquiis cibi sui, quo saturata fuerat. 19. Dixitque ei socrus sua : Ubi hodie collegisti, et ubi fecisti opus? sit benedictus qui misertus est tui. Indicavitque ei apud quem fuisset operata : et nomen dixit viri, quod Booz vocaretur. 20. Cui respondit Noemi : Benedictus sit a Domino : quoniam eandem gratiam, quam præbuerat vivis, servavit et mortuis. Rursumque ait : Propinquus noster est homo. 21. Et Ruth, Hoc quoque, inquit, præcepit mihi, ut tamdiu messoribus ejus jungerer, donec omnes segetes meterentur. 22. Cui dixit socrus : Melius est, filia mea, ut cum puellis ejus ex eas ad metendum, ne in alieno agro quispiam resistat tibi. 23. Juncta est itaque puellis Booz : et tamdiu cum eis messuit, donec hordea et triticum in horreis conderentur.



donec part, ou du moins assistait au repas des moissonneurs. — *Grain rôti* ou torréfié, nourriture ordinaire alors, et encore en usage parmi les petites gens. — *Le reste* qu'elle emporta à la maison pour Noémi (vers. 18).

15. *Entre les gerbes*, non plus seulement derrière les moissonneurs (vers. 7), mais au milieu d'eux.

17. *Elle battit*, avec un bâton (Vulg.) : c'était le mode le plus ordinaire pour une petite quantité de gerbes. — *Epha*, environ 20 litr.

18. *Elle tira*, d'une poche, ajoute le Chaldeen.

20. *Les vivants* : Noémi et Ruth; *les morts* : le mari et les fils de Noémi. — *L'un*

de ceux, etc., notre goël, litt. notre rédempteur : on appelait ainsi le plus proche parent, à cause de certains droits et obligations qu'il tenait de la loi. Voy. *Lév.* xxv, 25-31, 47-55, et la note du chap. iii, 1.

22. *Il est bon*, en effet, etc. Si tu allais glaner dans un autre champ, tu pourrais y être maltraitée. Noémi ne dit pas à Ruth toute sa pensée.

23. *Et elle demeurait* (LXX) avec sa belle-mère, retournant chez elle chaque soir. La Vulgate traduit comme s'il y avait *thaschab* (de *schoub*, retourner), et rattache ces mots au chap. suiv. : Or, après que Ruth fut revenue chez sa belle-mère, Noémi lui dit.



## CHAP. III. — Ruth cherche à se faire épouser par Booz.

Ch. III.



1 Noémi, sa belle-mère lui dit : " Ma fille, je veux te chercher une position où tu sois heureuse. 2 Et maintenant Booz, avec les servantes duquel tu as été, n'est-il pas notre parent? Voici qu'il doit vannier cette nuit l'orge qui est dans l'aire. 3 Lave-toi et oins-toi, mets tes *plus beaux* vêtements et descends vers l'aire. Ne te laisse pas apercevoir de lui, jusqu'à ce qu'il ait achevé de manger et de boire. 4 Et quand il ira se coucher, observe le lieu où il se couche; puis entre, soulève la couverture de ses pieds et couche-toi; lui-même te dira ce que tu as à faire. " 5 Elle lui répondit : " Je ferai tout ce que tu me commandes. "

6 Elle descendit dans l'aire et fit tout ce que lui avait ordonné sa belle-mère. 7 Booz mangea et but, et son cœur fut joyeux. Il alla se coucher à l'extrémité du tas de gerbes; *alors* Ruth s'approcha doucement, découvrit ses pieds et se coucha. 8 Au milieu de la nuit, cet homme eut une frayeur; il se pencha et vit qu'une femme était couchée à ses pieds.

9 " Qui es-tu? " lui dit-il. Elle répondit : " Je suis Ruth, ta servante; étends sur ta servante le pân de ton manteau, car tu as droit de rachat. "

10 Il dit : " Bénie sois-tu de Jéhovah, ma fille! Ton dernier amour surpasse le premier, car tu n'as pas recherché des jeunes gens, pauvres ou riches. "

11 Maintenant, ma fille, ne crains point; tout ce que tu diras, je le ferai pour toi; car tout le peuple de Bethléem sait que tu es une femme vertueuse. "

12 J'ai en effet droit de rachat, mais il y en a un autre qui est plus proche que moi. 13 Passe ici la nuit; et demain, s'il veut user envers toi de son droit, c'est bien, qu'il le fasse; mais s'il ne veut pas te racheter, je te rachèterai, moi, Jéhovah est vivant! Reste couchée jusqu'au matin. "

14 Elle resta *donc* couchée à ses pieds jusqu'au matin, et elle se leva avant qu'un homme pût en reconnaître un autre. Booz dit : " Qu'on ne sache pas que cette femme est entrée dans l'aire. " 15 Et il ajouta : " Donne le manteau qui est sur toi, et tiens-le. " Elle le tint; et il y mit six mesures

## CHAP. III.

1. Pour l'intelligence de ce chapitre, il faut se rappeler deux points de droit en vigueur chez les Israélites et fondés en partie sur la coutume, en partie sur la Loi : 1. Quand un homme tombé dans la pauvreté avait dû vendre son héritage de famille, le plus proche parent pouvait le racheter; 2. Quand une femme devenait veuve sans enfants, son plus proche parent devait, sans pourtant y être absolument obligé, la prendre pour épouse et susciter une postérité au mari défunt. Ce plus proche parent s'appelait *goël*, c.-à-d. *rédempteur*, ayant le droit de rachat. S'il refusait d'user de ce droit ou de remplir cette obligation, un autre parent plus éloigné pouvait le faire à sa place : de là plusieurs *goëls* (ii, 20). C'était un moyen, non seulement de conserver les héritages dans chaque famille, mais encore de perpétuer les familles elles-mêmes. — Dans le cas présent, Elimélech avait possédé près de Bethléem un héritage que Noémi avait été réduite à vendre (iv, 3), et Booz, parent d'Elimélech, non le plus proche (iii, 12),

était un des *goëls*. Connaissant sa bonté, Noémi désirait vivement qu'il acceptât les devoirs de cette situation, en consentant à racheter l'héritage aliéné et à épouser Ruth. De là les instructions qu'elle donne à celle-ci.

*Ton repos*, une vie tranquille sous la protection d'un mari.

2. *Cette nuit* : le vannage se faisait le soir, à l'heure de la brise, qui facilitait l'opération; puis le propriétaire passait la nuit près du monceau de grain, pour le garder contre les voleurs. — *Dans l'aire*, place unie, à ciel ouvert, de forme ronde, de 15 à 16 mètres de diamètre, et fortement foulée et durcie.

3. *Descends* : on choisissait, pour établir une aire, un lieu élevé; mais Bethléem étant bâtie sur une hauteur dominant tout ce qui l'entoure, l'auteur pouvait et devait dire : *descends vers l'aire*.

4. *Entre*, quand il sera endormi.

8. *Eut une frayeur*, lorsque, s'étant éveillé, il sentit une personne à ses pieds; alors il se pencha de ce côté, et constata, par la vue ou le toucher, que c'était une femme.

## —\*— CAPUT III. —\*—

Ruth socrus suæ consilio obsecrata ad pedes Booz dormientis recumbens, nuptias verecunde postulat; accepto læto responso, sex hordei modios ad socrum defert.

**Q**UOSTQUAM autem reversa est ad socrum suam, audivit ab ea : Filia mea, quæram tibi requiem, et providebo ut bene sit tibi. 2. Booz iste, cujus puellis in agro juncta es, propinquus noster est, et hac nocte aream hordei ventilat. 3. Lavare igitur, et ungere, et induere cultioribus vestimentis, et descende in aream : non te videat homo, donec esum potumque finierit. 4. Quando autem ierit ad dormiendum, nota locum in quo dormiat : veniesque et discooperies pallium, quo operitur a parte pedum, et projicies te, et ibi jacebis : ipse autem dicet tibi quid agere debeas. 5. Quæ respondit : Quidquid præceperis, faciam.

6. Descenditque in aream, et fecit omnia, quæ sibi imperaverat socrus. 7. Cumque comedisset Booz, et bibisset, et factus esset hilarior, issetque ad dormiendum juxta acervum manipulorum, venit abscondite, et

discooperto pallio a pedibus ejus, se projecit. 8. Et ecce, nocte jam media expavit homo, et conturbatus est : viditque mulierem jacentem ad pedes suos, 9. et ait illi : Quæ es? Illaque respondit : Ego sum Ruth ancilla tua : expande pallium tuum super famulam tuam, quia propinquus es. 10. Et ille, Benedicta, inquit, es a Domino filia, et priorem misericordiam posteriore superasti : quia non es secuta juvenes pauperes, sive divites. 11. Noli ergo metuere, sed quidquid dixeris mihi, faciam tibi. Scit enim omnis populus, qui habitat intra portas urbis meæ, mulierem te esse virtutis. 12. Nec abnuo me propinquum, sed est alius me propinquior. 13. Quiesce hac nocte : et facto mane, si te voluerit propinquitatis jure retinere, bene res acta est : sin autem ille noluerit, ego te absque ulla dubitatione suscipiam, vivit Dominus : dormi usque mane.

14. Dormivit itaque ad pedes ejus, usque ad noctis abscessum. Surrexit itaque antequam homines se cognoscerent mutuo, et dixit Booz : Cave ne quis noverit quod huc veneris. 15. Et rursus, Expande, inquit, pallium tuum, quo ope-

9. *Le pan de ton manteau*, litt. *ton aile*, dans le sens de *extrémité* : image empruntée, non à l'oiseau qui couvre ses petits de ses ailes pour les protéger, mais à l'époux qui étend sur sa femme la couverture du lit nuptial. Sens : prends-moi pour femme, en vertu de la loi du lévirat (*Lév. xxv*) ; tu le peux et tu le dois, *car*, en qualité de proche parent, *tu as droit de rachat*, litt. *tu es goël*, rédempteur : voy. la note du vers. 1.

10. *Le premier amour* de Ruth est celui qu'elle avait pour Mahalon durant sa vie ; le dernier, celui qu'elle a pour lui après sa mort ; celui-ci surpasse l'autre, est plus excellent et plus fort, fait plus d'honneur à sa vertu, en ce que Ruth, au lieu d'imiter les jeunes veuves qui recherchent la faveur des jeunes gens, ne songe qu'à procurer une postérité à son mari défunt, en devenant la femme de Booz, son parent, déjà avancé en âge. Ou bien : *cette dernière bonté que tu me témoignes est plus grande que la première* : le premier acte de bonté de Ruth aurait été

d'accompagner sa belle-mère en Israël, au lieu de rester dans sa patrie et d'y contracter un nouveau mariage ; le second serait de préférer un homme âgé comme lui aux jeunes gens, et cela pour sauvegarder l'existence de la famille de son premier mari.

11. *Tout le peuple de Bethléem*, litt. *toute la porte* (la ville) *de mon peuple* : en Orient, les habitants ont coutume de se réunir sur la place publique, qui est, non au centre de la ville, mais tout près de la porte ; de là cette locution.

13. *Je te rachèterai*, aussi vrai que *Jéhovah est vivant*. — *Jusqu'au matin*, non jusqu'au jour, mais jusqu'à la fin de la nuit (vers. 14) : il lui aurait été difficile de rentrer dans la ville au milieu de la nuit.

14. *Qu'on ne sache pas*, pour la bonne réputation de l'un et de l'autre.

15. *Et tiens-le de ton côté*. — *Six mesures*, probablement 6 *seà*, environ 12 litres. — *Il rentra* ; Vulg., *elle rentra*.

d'orge, qu'il chargea sur elle; puis il rentra dans la ville.

<sup>16</sup>Ruth étant revenue auprès de sa belle-mère, Noémi lui dit : " Qu'as-tu fait, ma fille? " Ruth lui raconta tout ce que cet homme avait fait pour elle. <sup>17</sup>" Il m'a donné, ajouta-t-elle, ces six mesures d'orge, en disant : Tu ne

retourneras pas les mains vides chez ta belle-mère. " <sup>18</sup>Et Noémi dit : " Reste ici, ma fille, jusqu'à ce que tu saches comment finira la chose; car cet homme ne se donnera point de repos qu'il n'ait terminé cette affaire aujourd'hui. "

CHAP. IV. — Booz épouse Ruth. Généalogie de David.

Chap. IV.



Booz monta à la porte de la ville et s'y assit. Or voici que le proche parent dont Booz avait parlé vint à passer. Il lui dit : " Arrête-toi, assieds-toi ici, toi un tel. " Cet homme s'arrêta et s'assit. <sup>2</sup>Alors Booz prit dix hommes parmi les anciens de la ville, et il dit : " Assseyez-vous ici. " <sup>3</sup>Lorsqu'ils se furent assis, il dit au proche parent : " La portion de champ qui appartenait à notre frère Elimélech, a été vendue par Noémi, qui est revenue du pays de Moab. <sup>4</sup>Et j'ai dit : je veux t'en informer et te dire : Achète-la en présence de ceux qui siègent ici des anciens de mon peuple. Si tu veux user du droit de rachat, rachète-la, si tu ne veux pas, déclare-le-moi, afin que je le sache; car il n'y a personne avant toi qui ait ce droit; moi, je viens après

toi. " Il répondit : " Je rachèterai. " <sup>5</sup>Et Booz dit : " Le jour où tu acquerras le champ de la main de Noémi, tu l'acquerras en même temps de Ruth la Moabite, femme du défunt, pour faire revivre le nom du défunt dans son héritage. " <sup>6</sup>Le proche parent répondit : " Je ne puis pas le racheter pour mon compte, de peur de détruire mon propre héritage. Fais usage de mon droit de rachat, car je ne puis racheter. "

<sup>7</sup>C'était autrefois la coutume en Israël, en cas de rachat et d'échange, pour valider toute affaire, que l'homme était son soulier et le donnait à l'autre; cela servait de témoignage en Israël. <sup>8</sup>Le plus proche parent dit donc à Booz : " Acquiers pour ton compte. " Et il ôta son soulier. <sup>9</sup>Et Booz dit aux anciens et à tout le peu-

<sup>16</sup>. *Qu'as-tu fait*, (Vulg.); litt. *qui toi*, en lat. *quæ* ou plutôt *qualis tu*, dans quelle situation de succès ou d'insuccès viens-tu? As-tu réussi? l'affaire est-elle en bonne voie? D'autres, *Est-ce toi*, ou *qui es-tu, ma fille?* Dans l'obscurité qui règne encore, Noémi n'est pas sûre que la femme qui se présente devant sa maison soit sa belle-fille.

<sup>18</sup>. *Terminé cette affaire* : il fallait pour cela remplir certaines formalités (iv, 1 sv.).

CHAP. IV.

1. *Monta à la porte*, place devant la porte de la ville, où se traitaient les affaires publiques, et où sans doute des sièges étaient disposés. *Monta*, dans le sens moral, à cause du caractère de cette espèce de forum. Comp. *Deut.* xvii, 8.—*Le proche parent*, hébr. *goël*, qui avait avant tout autre le droit de rachat.—*Parlé*, iii, 12.—*Toi un tel*: Booz prononça son nom (Vulg.), mais l'auteur du livre l'ignore ou ne croit pas nécessaire de le produire.

2. *Dix hommes* : il fallait sans doute ce

nombre pour constituer une assemblée légale, de même que chez les Juifs modernes dix hommes sont nécessaires pour former une synagogue.

3. *Notre frère*, notre parent.—*Vendue par Noémi* : de quel droit? Les fils d'Elimélech étaient les seuls héritiers de ses biens (*Nombr.* xxvii, 9 sv); mais, d'après la coutume, sa veuve en avait la jouissance sa vie durant; elle pouvait même, en cas de besoin, les vendre; d'autant plus que cette vente, n'ayant d'effet que jusqu'au jubilé suivant, ne constituait pas une véritable aliénation. D'autre part, les fils d'Elimélech étant morts sans enfants au pays de Moab, l'auteur n'avait pas à les nommer comme propriétaires d'un héritage dont ils n'avaient jamais pris possession, et auquel, à l'époque où nous sommes, ne se rattachent plus que deux noms, ceux de Noémi et de Ruth (vers. 5). Ou plus simplement : *a été vendue par Noémi* de concert avec Elimélech, avant leur départ pour le pays de Moab.

riris, et tene utraque manu. Qua extendente, et tenente, mensus est sex modios hordei, et posuit super eam. Quæ portans ingressa est civitatem,

16. Et venit ad socrum suam. Quæ dixit ei : Quid egisti filia? Narravitque ei omnia, quæ sibi fecisset homo. 17. Et ait : Ecce sex modios hordei dedit mihi, et ait : Nolo vacuum te reverti ad socrum tuam. 18. Dixitque Noemi : Exspecta filia donec videamus quem res exitum habeat : neque enim cessabit homo nisi compleverit quod locutus est.

— ❖ — CAPUT IV. — ❖ —

Booz coram senioribus civitatis accipit possessionem Elimelech, et Ruth nulum defuncti in uxorem (cedente alio propinquiore juri propinquitatis); ex qua genuit Obed avum Davidis regis.



ASCENDIT ergo Booz ad portam, et sedit ibi. Cumque vidisset propinquum præterire, de quo prius sermo habitus est, dixit ad eum : Declina paulisper, et sede hic : vocans eum nomine suo. Qui divertit, et sedit. 2. Tollens autem Booz decem viros de senioribus civitatis, dixit ad eos : Sedete hic. 3. Quibus sedentibus, locutus est ad propin-

quum : partem agri fratris nostri Elimelech vendet Noemi, quæ reversa est de regione Moabitide : 4. quod audire te volui, et tibi dicere coram cunctis sedentibus, et majoribus natu de populo meo. Si vis possidere jure propinquitatis : eme, et posside : sin autem displicet tibi, hoc ipsum indica mihi, ut sciam quid facere debeam : nullus enim est propinquus, excepto te, qui prior es : et me, qui secundus sum. At ille respondit : Ego agrum emam. 5. Cui dixit Booz : Quando emeris agrum de manu mulieris, Ruth quoque Moabitidem, quæ uxor defuncti fuit, debes accipere : ut suscites nomen propinqui tui in hereditate sua. 6. Qui respondit : Cedo juri propinquitatis : neque enim posteritatem familiæ meæ delere debeo : tu meo utere privilegio, quo me libenter carere profiteor.

7. <sup>a</sup>Hic autem erat mos antiquitus in Israel inter propinquos, ut si quando alter alteri suo juri cedebat : ut esset firma concessio, solvebat homo calceamentum suum, et dabat proximo suo : hoc erat testimonium cessionis in Israel. 8. Dixit ergo propinquo suo Booz : Tolle calceamentum tuum. Quod statim solvit de pede suo. 9. At ille majoribus natu, et universo populo, Testes vos, inquit, estis hodie, quod possederim

<sup>a</sup> Deut. 25, 7.

4. *Te dire*, litt. *découvrir ton oreille* : sans doute parce que celui à qui l'on parlait devait relever le bord de son turban ou écarter ses cheveux à l'endroit des oreilles pour mieux entendre.

5. *Femme du défunt*, de Mahalon, héritier légal du champ. — *Pour faire revivre*, en épousant Ruth, *le nom du défunt* : les enfants nés de ces sortes de mariages prenaient le nom du premier mari défunt et continuaient sa famille.

La Vulgate, ayant lu dans ce verset *veéth* au lieu de *oumêéth*, traduit : *Le jour ou tu acquerras le champ de la main de Noémi, tu acquerras en même temps* (tu devras prendre pour femme) *Ruth la Moabite*, etc., ce qui donne un sens beaucoup plus net.

6. Le rachat devait coûter une certaine somme, calculée sur les années qui restaient

jusqu'au prochain jubilé. Or l'héritage ainsi racheté aux frais du *goël* retournait, non aux *enfants* qu'il avait déjà, mais à ceux de la veuve qu'il épousait.

7. *Autrefois*, dans les temps antérieurs à la composition du livre; cette coutume était tombée depuis peu en désuétude. En traduisant : *c'était une ancienne coutume en Israël*, etc., on laisserait indécise la question de savoir si la coutume était encore en vigueur à l'époque de la composition du livre. — *Son soulier* : une coutume semblable régnait chez les Indiens et les anciens Germains. Elle tire sans doute son origine de ce fait qu'on prenait possession d'un bien fonds en y posant le pied. Oter son soulier et le donner à un autre devint donc le signe naturel de la transmission de la propriété.

ple : “ Vous êtes témoins aujourd’hui que j’ai acquis de la main de Noémi tout ce qui appartenait à Elimélech, à Cheljon et à Mahalon, <sup>10</sup> et que j’ai acquis en même temps pour femme Ruth la Moabite, femme de Mahalon, pour faire revivre le nom du défunt dans son héritage, afin que le nom du défunt ne soit point retranché d’entre ses frères et de la porte de son peuple. Vous en êtes témoins en ce jour. ”  
<sup>11</sup> Tout le peuple qui était à la porte et les anciens dirent : “ Nous en sommes témoins. Que Jéhovah rende la femme qui entre dans ta maison semblable à Rachel et à Lia, qui toutes les deux ont bâti la maison d’Israël ! Sois fort dans Ephrata, et fais-toi un nom dans Bethléem ! <sup>12</sup> Puisse ta maison être semblable à la maison de Pharès, que Thamar enfanta à Juda, — par la postérité que Jéhovah te donnera de cette jeune femme ! ”

<sup>13</sup> Booz prit Ruth, et elle fut sa

femme, et il alla vers elle. Jéhovah donna à Ruth de concevoir, et elle enfanta un fils. <sup>14</sup> Les femmes dirent à Noémi : “ Béni soit Jéhovah, qui ne t’a point laissé manquer aujourd’hui d’un rédempteur ! Que son nom devienne célèbre en Israël ! <sup>15</sup> Il restaurera ton âme et sera le soutien de ta vieillesse ! Car ta belle-fille qui t’aime l’a enfanté, elle qui vaut mieux pour toi que sept fils. ” <sup>16</sup> Noémi prit l’enfant, le mit sur son sein et elle lui servit de nourrice. <sup>17</sup> Les voisines lui donnèrent un nom, en disant : “ Un fils est né à Noémi ! ” Et elles l’appelèrent Obed. Ce fut le père d’Isaï, père de David.

<sup>18</sup> Voici la postérité de Pharès : Pharès engendra Eson ; <sup>19</sup> Eson engendra Aram ; Aram engendra Aminadab ; <sup>20</sup> Aminadab engendra Nahasson ; Nahasson engendra Salmon ; <sup>21</sup> Salmon engendra Booz ; Booz engendra Obed ; <sup>22</sup> Obed engendra Isaï ; Isaï engendra David.

10. *De la porte de son peuple*, litt. *de son lieu*, de la ville de ses pères, Bethléem.

11. *Ont bâti la maison d’Israël*, sont les mères des enfants de Jacob. — *Sois fort*, litt. *crée de la force*, engendre des enfants courageux (comp. *Ps.* lix, 14). — *Fais-toi un nom* : que de ton mariage avec Ruth naissent d’illustres enfants, qui rendront ton nom glorieux. Ces souhaits sont prophétiques. — *Ephrata*, nom primitif de Bethléem.

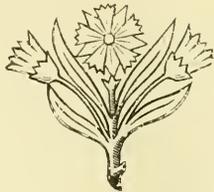
12. Sens : que ta postérité soit nombreuse comme celle de Pharès (*Gen.* xxxviii, 29), le chef de la branche nombreuse des fils de

Juda à laquelle appartenait Booz (comp. *I. Par.* ii, 5 sv.).

14. *D’un rédempteur* : Booz, ou le nouveau-né ? Plutôt ce dernier, qui peut être considéré comme l’enfant de Noémi et qui compensera la perte de son fils.

17. *Obed*, c.-à-d. *servant* ou *serviteur*, à cause des services qu’il devait rendre à son aïeule. — *Ce fut le père*, etc. : ces mots nous révèlent la pensée qui inspire à l’auteur la composition du livre ; la généalogie qui suit confirme cette conjecture.

18. *La postérité* : cette généalogie renferme



omnia quæ fuerunt Elimelech, et Chelion, et Mahalon, tradente Noemi : 10. et Ruth Moabitidem, uxorem Mahalon, in conjugium sumpserim, et suscitem nomen defuncti in hereditate sua, ne vocabulum ejus de familia sua ac fratribus et populo deleatur. Vos, inquam, hujus rei testes estis. 11. Respondit omnis populus, qui erat in porta, et majores natu : nos testes sumus : faciat Dominus hanc mulierem, quæ ingreditur domum tuam, sicut Rachel, et Liam, quæ ædificaverunt domum Israel : ut sit exemplum virtutis in Ephratha, et habeat celebre nomen in Bethlehem : 12. fiatque domus tua, sicut domus Phares, <sup>b</sup>quem Thamar peperit Judæ, de semine quod tibi dederit Dominus ex hac puella.

13. Tulit itaque Booz Ruth, et accepit uxorem : ingressusque est ad eam, et dedit illi Dominus ut conciperet, et pareret filium. 14. Dixe-

runtque mulieres ad Noemi : Benedictus Dominus, qui non est passus ut deficeret successor familiæ tuæ, et vocaretur nomen ejus in Israel.

15. Et habeas qui consoletur animam tuam, et enutriet senectutem : de nuru enim tua natus est, quæ te diligit : et multo tibi melior est, quam si septem haberes filios. 16. Susceptumque Noemi puerum posuit in sinu suo, et nutricis ac gerulæ fungebatur officio. 17. Vicinæ autem mulieres congratulantes ei, et dicentes : Natus est filius Noemi : vocaverunt nomen ejus Obed : hic est pater Isai, patris David.

18. Hæ sunt generationes Phares : <sup>c</sup>Phares genuit Esron, 19. Esron genuit Aram, Aram genuit Aminadab, 20. Aminadab genuit Nahasson, Nahasson genuit Salmon, 21. Salmon genuit Booz, Booz genuit Obed, 22. Obed genuit Isai, Isai genuit David.

<sup>c</sup> 1 Par. 2, 5 et 4. 1 Matth. 1, 3.

10 noms, 5 pour le séjour en Egypte (430 ans), 5 pour la période comprise entre la sortie d'Egypte et David (476 ans jusqu'à la mort de David). Cet arrangement paraît intentionnel ; plusieurs noms sont certainement omis. Comp. I Paral. ii, 10-12 ; Matth. 1, 3-6 ; Luc, iii, 32 sv. *Esron* : voy. Gen. xlvi, 12.

19. *Aram* (LXX), hébr. *Ram*. — *Aminadab*, beau-père d'Aaron (*Exod.* vi, 23).

20. *Nahasson* : voy. *Nombr.* 1, 7 ; ii, 3 ; vii, 12. — *Salmon* ou *Salma* (c'est le même nom), mari de Rahab (*Jos.* ii, vi).

22. *David* : c'est un épisode de la vie intime des pieux ancêtres de ce grand roi que l'auteur a voulu nous transmettre ; pour nous, chrétiens, c'est un fragment vénérable de la généalogie du Sauveur que S. Mathieu et S. Luc ont fidèlement insérés dans leur Evangile.

